Nations Unies A/56/266

Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 86 f) de l'ordre du jour provisoire*
Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Durant la période considérée, qui va d'août 2000 à juillet 2001, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a continué de promouvoir le désarmement et la sécurité en organisant : a) une conférence sur « Le désarmement et les Nations Unies au XXIe siècle : stratégies et initiatives », à Akita (Japon), du 22 au 25 août 2000; b) une réunion consacrée au « Renforcement de la confiance : nouvelles perspectives », à Katmandou (Népal), du 9 au 11 mars 2001; et c) une réunion sur le thème « Ka hao te rangatahi : sur la voie du désarmement dans la région du Pacifique », à Wellington (Nouvelle-Zélande), du 27 au 30 mars 2001.

Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 52/38 S, 53/77 A et 55/33 W, le Centre a continué de fournir une assistance aux cinq États d'Asie centrale en vue de l'élaboration d'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en organisant une série de consultations officieuses afin de résoudre les questions en suspens.

Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 53/77 D et 55/33 S, le Centre a continué d'apporter l'aide voulue à la Mongolie pour lui permettre de prendre les mesures nécessaires en vue de consolider sa sécurité et de renforcer son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

* A/56/150.

** Le présent rapport contient les résultats des consultations, achevées le 31 juillet 2001, que le Secrétaire général a menées comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/34 H, afin d'évaluer la possibilité de faire fonctionner efficacement le Centre à partir de Katmandou.

01-50061 (F) 270801 290801

Les consultations concernant le transfert du Centre se sont poursuivies avec le pays hôte et les États Membres concernés. En mars 2001, en coopération avec le Département des affaires de désarmement du Secrétariat, le Gouvernement népalais a trouvé un bâtiment adéquat pour abriter le Centre à Katmandou. Un projet d'accord avec le pays hôte et un projet de mémorandum d'accord sur les dépenses à prendre en charge par le Népal ont par la suite été élaborés par le Département et transmis au Gouvernement népalais pour examen. Le Gouvernement et le Département des affaires de désarmement parachèvent actuellement ces deux documents en vue de procéder rapidement au transfert du Centre à Katmandou.

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Activités du Centre d'août 2000 à juillet 2001	3
III.	Transfert du Centre à Katmandou	5
IV.	Effectifs et financement	5
Annexe		
	État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'année 2000	6

I. Introduction

1. Le 20 novembre 2000, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/34 H intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique », dont les paragraphes 5, 7 et 8 se lisent comme suit :

> « L'Assemblée générale,
>
> ...
>
> 5. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui dont il a besoin pour exécuter son programme d'activités, en tenant compte du paragraphe 6 de sa résolution 49/76 D du 15 décembre 1994;
>
> 7. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les autres États Membres concernés et les institutions intéressées et l'engage à les achever d'ici au 31 juillet 2001, afin d'évaluer la possibilité de faire fonctionner efficacement le Centre régional à partir de Katmandou le plus tôt possible;
>
> 8. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-sixième session, de l'application de la présente résolution. »

2. Le présent rapport est présenté comme suite à cette demande et en application de la résolution 55/34 F de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 2000, intitulée « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement », dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir, dans la limite des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activités. Il couvre la période qui va d'août 2000 à juillet 2001.

II. Activités du Centre d'août 2000 à juillet 2001

3. Le Secrétaire général estime que le mandat du Centre régional conserve toute son utilité et que le Centre pourrait servir à promouvoir la coopération et le désarmement dans la région. Les consultations menées par le Directeur du Centre avec les États Membres et les instituts universitaires de la région et d'ailleurs ainsi que les réunions organisées par le Centre ont en effet confirmé qu'on souhaitait vivement voir le Centre continuer à favoriser le dialogue régional et sous-régional en vue de renforcer la transparence et la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont estimé que les réunions régionales organisées par le Centre avaient été très utiles.

4. Dans cet esprit et malgré les ressources financières limitées qu'il a reçues des États Membres et d'autres organisations intéressées, qui ont versé des contributions volontaires pendant la période considérée, le Centre a organisé trois réunions régionales consacrées au désarmement, qui ont respectivement eu lieu à Akita (Japon), Katmandou (Népal) et Wellington (Nouvelle-Zélande).

5. La Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement s'est tenue à Akita (Japon), du 22 au 25 août 2000, sur le thème « Le désarmement et les Nations Unies au XXIe siècle : stratégies et initiatives ». Organisée en étroite collaboration avec le Gouvernement japonais et la ville d'Akita, elle a rassemblé une soixantaine de représentants de gouvernements, d'instituts de recherche, des médias et d'organisations non gouvernementales. Soucieuse de promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région de l'Asie et du Pacifique à l'aube du nouveau millénaire, la Conférence a donné à la communauté de l'Asie et du Pacifique l'occasion d'engager un dialogue sur des questions clefs liées à la sécurité et au désarmement. Elle a notamment permis d'examiner les stratégies en faveur de la paix et de la sécurité en Asie et dans le Pacifique, le rôle de l'ONU dans la région, l'approche régionale du désarmement et de la paix, la question de la péninsule coréenne, les documents issus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et leur suivi, y compris ses conséquences pour la Conférence du désarmement, le rôle des États dotés d'armes nucléaires dans la région, le processus engendré par le Traité sur la réduction des armements stratégiques (START) et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

6. La deuxième réunion organisée par le Centre, qui était la treizième réunion régionale consacrée au désarmement en Asie et dans le Pacifique, s'est tenue à Katmandou (Népal), du 9 au 11 mars 2001, sur le thème « Renforcement de la confiance : nouvelles perspectives ». Elle a rassemblé une quarantaine de

représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales principalement de la région de l'Asie et du Pacifique.

7. Elle a fait le point de la situation en matière de sécurité et des perspectives qui s'offrent de renforcer la confiance dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique. La péninsule de Corée et les activités de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) ont occupé une large place dans les débats. La réunion a également examiné les questions de la dénucléarisation et de la non-prolifération dans la région, les nouveaux défis tels que la criminalité organisée et le terrorisme, les technologies de l'information, la sécurité nationale, le désarmement et l'environnement.

8. Le dialogue régional que le Centre s'emploie à favoriser, notamment en organisant des réunions annuelles en Asie et dans le Pacifique, est désormais connu sous le nom de « processus de Katmandou », termes repris par l'Assemblée générale dans ses résolutions. Les États Membres et les milieux universitaires de la région sont très favorables à la poursuite de ce processus, qui leur apparaît comme un moyen de cerner les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes et de chercher des solutions adaptées à la région. L'idée de poursuivre l'établissement d'un solide réseau d'échanges de données et d'informations sur les questions de désarmement et de sécurité entre le Centre et ses interlocuteurs dans la région et d'envisager des activités conjointes dans ce domaine a, elle aussi, suscité un écho favorable. Le Secrétaire général entend faire du Centre un lieu privilégié de discussion sur les mesures de confiance et de sécurité au niveau régional et se félicite de l'appui politique et financier dont le Centre continue de bénéficier dans la région.

9. Conscient de l'importance du « processus de Katmandou », le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique (CSCAP) qui regroupe des établissements universitaires et de recherche de la région, a modifié ses statuts en 1996 pour donner au Centre le statut d'observateur. Depuis, le Centre et le CSCAP s'occupent conjointement des problèmes de désarmement et de sécurité dans la région. Le Centre a étudié d'autres possibilités de coopérer plus étroitement avec les organisations régionales existantes (Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Forum des îles du Pacifique et Association sud-asiatique de coopération régionale), d'autres établissements universitaires et des organisations non gouvernementales dans la région de l'Asie et du Pacifique.

10. La troisième réunion organisée par le Centre s'est tenue à Wellington (Nouvelle-Zélande), du 27 au 30 mars 2001, sur le thème « *Ka hao te rangatahi* : sur la voie du désarmement dans la région du Pacifique ». Organisée en étroite coopération avec le Gouvernement néo-zélandais, la réunion était destinée à examiner les problèmes spécifiques de sécurité et de désarmement qui se posent dans la région, notamment le contexte politique et la situation en matière de sécurité à l'aube du XXIe siècle, et la mise en oeuvre et le suivi du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, et les zones exemptes d'armes nucléaires. La question du trafic illicite des armes légères dans la région du Pacifique Sud a également fait l'objet d'un examen. Les participants ont estimé que les débats sur cette question avaient été utiles aux États du Pacifique Sud qui souhaitaient mener des préparatifs en vue d'apporter leurs contributions à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York, du 9 au 20 juillet 2001. En coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), le Centre a également organisé un atelier portant sur le renforcement des normes, conventions et régimes existants en matière de désarmement dans la région du Pacifique Sud.

11. Comme à l'habitude, les actes des réunions susmentionnées seront publiés par le Centre.

12. Comme l'Assemblée l'a demandé dans ses résolutions 52/38 S, 53/77 A et 55/33 W, le Centre a continué d'aider les cinq pays d'Asie centrale à rédiger un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Au cours de la période considérée, il a organisé une série de consultations officieuses avec les cinq pays d'Asie centrale en vue de résoudre les questions en suspens.

13. En outre, comme demandé par l'Assemblée dans ses résolutions 53/77 D et 55/33 S consacrées à la sécurité internationale et au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, le Centre a continué d'apporter l'aide voulue à la Mongolie afin de lui permettre de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les résolutions pertinentes. Le 27 octobre 2000, la

Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont publié le texte de leur déclaration conjointe sur les garanties de sécurité concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (A/55/530-S/2000/1052). À la demande de la Mongolie, le Centre envisage d'accueillir à Sapporo (Japon), en septembre 2001, sous les auspices de l'ONU, une réunion d'experts destinée à examiner les moyens de renforcer encore la sécurité internationale de la Mongolie et son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

14. Soucieux de promouvoir de manière concrète la coopération avec ses divers interlocuteurs, le Centre a fourni des services pratiques et techniques à l'Association japonaise pour les Nations Unies afin de l'aider à organiser le septième colloque de Kanazawa sur l'Asie du Nord-Est, qui s'est tenu du 6 au 8 juin 2001, sur le thème « Le processus de Kanazawa en tant que mesure de renforcement de la confiance ». Le Directeur du Centre a participé au colloque et a présidé les sessions plénières.

III. Transfert du Centre à Katmandou

15. Dans sa résolution 55/34 H, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les autres États Membres concernés et les institutions intéressées et l'a engagé à les achever d'ici au 31 juillet 2001, afin d'évaluer la possibilité de faire fonctionner efficacement le Centre régional à partir de Katmandou le plus tôt possible. Comme suite à cette demande, le Secrétariat a eu avec tous les acteurs concernés des consultations approfondies qui ont débouché sur des résultats suivants. Lors de sa visite en mars 2001, le Secrétaire général s'est entretenu de la question avec le Gouvernement hôte. Il a reçu l'assurance qu'un bâtiment adéquat pour abriter le Centre régional avait été sélectionné en coopération avec un représentant du Département des affaires de désarmement et que le Népal était fermement décidé à accueillir le Centre à Katmandou dès que possible. Par la suite, un projet d'accord de siège et un projet de mémorandum d'accord portant sur les dépenses à la charge du Gouvernement hôte ont été élaborés par le Département des affaires de désarmement et transmis aux autorités népalaises pour examen. Dans son allocution au Parlement en juin 2001, S. M. le Roi a déclaré que le Gouvernement prendrait rapidement les dispositions voulues en vue d'accueillir le Centre régional à Katmandou. À cet égard, le Département des affaires de désarmement a été informé par le Gouvernement hôte que, conformément à l'engagement pris de longue date par le Népal en vue d'accueillir le Centre régional à Katmandou, le Gouvernement avait décidé, le 2 juillet 2001, d'assumer les frais de fonctionnement annuels du Centre lorsqu'il serait transféré à Katmandou. Le Gouvernement hôte et le Département des affaires de désarmement parachèvent actuellement l'accord de siège et le mémorandum d'accord en vue de procéder au transfert du Centre à Katmandou. Le Secrétaire général souhaite que le Centre régional soit transféré à Katmandou dès que possible.

IV. Effectifs et financement

16. Dans sa résolution 42/39 D, en date du 30 novembre 1987, l'Assemblée générale a décidé de créer le Centre « en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées ».

17. Entre août 2000 et juillet 2001, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 26 000 dollars. En outre, un certain nombre de gouvernements et d'organisations ont contribué aux travaux du Centre en accueillant des conférences et en prenant à leur charge une grande partie des dépenses. À cet égard, le Secrétaire général remercie la ville d'Akita (Japon) d'avoir assumé les coûts de la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement tenue en août 2000, l'organisation non gouvernementale japonaise, Rissho-Kosei-Kai, d'avoir financé la réunion de Katmandou tenue en mars 2001, et le Gouvernement néo-zélandais d'avoir parrainé la réunion de Wellington tenue en mars 2001.

18. Le Secrétaire général est également reconnaissant aux Gouvernements indien, japonais, mongol, néo-zélandais, thaïlandais et à celui de la République de Corée de leurs contributions et remercie le Gouvernement népalais de l'appui général qu'il apporte au Centre. Tout en se félicitant des contributions reçues, le Secrétaire général exhorte les États Membres et les organisations intéressées à continuer de verser des contributions volontaires au Centre afin d'en assurer la viabilité et d'en accroître l'efficacité, notamment en vue de poursuivre le « processus de Katmandou ». On trouvera dans l'annexe au présent rapport l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'année 2000.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'année 2000

(En dollars des États-Unis)

I.	Solde au 31 décembre 1999	320 540
II.	Recettes entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2000	
	Contributions volontaires*	28 000
	Revenus de placements	20 787
	Recettes diverses	3 513
	Total partiel	**52 300**
III.	Dépenses entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2000	150 729
	Total partiel	**150 729**
IV.	Solde au 31 décembre 2000	222 111

Note : Ces chiffres sont extraits de l'état financier pour la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000. Au cours de la période du 1er janvier 2000 au 30 juin 2001, une contribution supplémentaire d'un montant total de 11 000 dollars a été reçue de l'Inde (10 000 dollars) et de la Mongolie (1 000 dollars).

* Nouvelle-Zélande (10 000 dollars), République de Corée (15 000 dollars) et Thaïlande (3 000 dollars).